

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Castres
ALBINE - Commune

Procès verbal

Le mardi 09 septembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de XAVIER SÉNÉGAS

Secrétaire de la séance : DAMIEN ABRIAL

Présents : XAVIER SÉNÉGAS, ALAIN BOUISSET, CEDRIC CATHALA-CAUMETTE, ANDRE CABROL, DAMIEN ABRIAL, FREDERIC BELOT, MICHEL CABROL, MICHELE CLAUSTRES, GAELE GORUCHON

Représentés : LOUIS SCIBONA représenté par ANDRE CABROL, MARINE VIRGOS représentée par GAELE GORUCHON

Absents et excusés : ANAIS MUNILL, ELENA RUIZ, JEAN-MAXIME SANTURE

Ordre du jour :

1/ Approbation du PV de la séance du 17/07/2025

2/ Délibérations :

- Plan de gestion ONF de la forêt communale
- Vente de bois du 12/09/2025
- Adhésion CEE du SDET

3/ Divers

- Validation des divers devis
- Aménagement vestiaires épicerie
- Horaires Mairie
- toiture salle des fêtes

4/ Points travaux en cours

La séance est ouverte à 20h.

1/ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 17/07/2025.

2/ Délibérations :

- **Aménagement forestier de la forêt communale d'ALBINE (1022,62 ha) (N° DE_038_2025)**

Le Maire indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet d'**aménagement forestier de la forêt de la communale d'une surface de 1022,62 ha**, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L.212, D212-1 et D212-2 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt, pour une période de 20 ans allant de 2024 à 2043.

Délibération : adoptée

• **VENTE DE BOIS ONF DU 12/09/2025 - PARCELLE 20a (N° DE_039_2025)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une vente par soumissions de bois sur pied concernant la parcelle 20.a et relevant du régime forestier de la commune.
(voir détail en annexe de la fiche de vente n°252175033).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la fiche de vente proposée par l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à la signature de la vente.

Délibération : adoptée

• **Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie du Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) Territoire d'Énergie Tarn (N° DE_040_2025)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu de la délibération du 19 Juin 2025 du Syndicat Départemental d'énergie du Tarn portant notamment sur l'approbation de la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'ALBINE de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune d'ALBINE et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

DÉLIBÈRE

ART. 1

Le Conseil municipal approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

ART.2

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune d'ALBINE d'adhésion au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que toutes pièces à venir.

Délibération : adoptée

• Délibération de la décision modificative n°1 - SERVICE DES EAUX DE ALBINE 2025 (N° DE_041_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 6378	Autres taxes et redevances	0	813
011 - 618	Divers	0	-813
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses



		es	es
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

3/ Divers :

- Présentation et validation des divers devis concernant : les travaux de goudronnage, monte-escaliers, lave-verres, abattage d'arbres, désamiantage et pose de bacs acier sur la toiture de la salle des fêtes et le bornage des terrains pour la voie de liaison à la Voie Verte et la vente à M HERY
- L'épicerie souhaite embaucher 2 salariés ; afin d'être aux normes et convient de réaliser un vestiaire et des sanitaires distincts H/F
- Réflexion sur la mise en place de passages piétons (devant chez M. ALBERT et le monuments aux Morts) et sur des panneaux de signalisations de limitation de vitesse au niveau de l'école.
- Pour une meilleure visibilité, il faudrait abaisser ou trouver un nouvel endroit pour le panneau d'affichage numérique.

4/ Points Travaux :

- goudronnage à finir Chemin de Lestap
- Curage en cours du barrage de Corbières
- ALAE a été rénové cet été (sol, murs, led...)
- l'aménagement et le goudronnage du lotissement de la Souque restent à faire.
- Prévoir : entretien de l'Eglise (façades, peinture huisseries...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

XAVIER SÉNÉGAS
Président de séance



DAMIEN ABRIAL
Secrétaire de séance